

CONDITIONS GENERALES

Janvier 2026

1. Caractère obligatoire des conditions générales – prévalence

1.1 Les présentes conditions générales sont d'application à tout contrat entre WPP Media Belgium SA (ci-après « W ») et le client et à toute commande ou prestation en exécution d'un tel contrat, à l'exclusion de toutes autres conditions générales.

1.2 Il ne pourra être dérogé aux présentes conditions générales que de l'accord des parties constaté préalablement par écrit, une telle dérogation étant limitée au seul contrat résultant d'un tel accord et aux commandes et prestations qu'il concerne.

1.3 W se réserve de modifier à tout moment les présentes conditions générales. Les nouvelles conditions arrêtées par W seront notifiées au client conformément à l'article 8 et applicables, avec effet dans les deux jours ouvrables suivant notification, à tout contrat conclu ou exécuté, commande passées ou prestations effectuées postérieurement à cette notification. Alternativement, W pourra notifier au client que les nouvelles conditions arrêtées par W seront mises en ligne sur le site <https://www.wppmedia.com/pages/belgium-commercial-terms-and-conditions> et applicables à tout contrat ou commande passés plus de deux jours ouvrables suivant notification.

2. Nature de la relation entre W et le client

W est chargé, en qualité de commissionnaire, de réserver des espaces publicitaires, en son nom mais pour le compte du client, auprès des médias (presse écrite, affichage, radio, télévision, Internet,...) en vue de la publication ou de la diffusion des annonces publicitaires du client.

3. Commandes

3.1 Les commandes passées par le client auprès de W, (par l'envoi d'un bon de commande ou par la signature pour accord du devis établi par W) feront l'objet d'une acceptation expresse de la part de W, le contrat n'étant réputé conclu qu'après notification de cette acceptation au client.

3.2 W se réserve de refuser toute commande passée par un client ou d'annuler ou suspendre toute commande acceptée, sans indemnité, en cas d'impossibilité ou de refus, même injustifié, d'exécution de cette commande par les médias.

3.3 En cas de suspension ou d'annulation d'une commande par le client, celui-ci sera immédiatement redevable de plein droit de l'ensemble des frais et conséquences résultant de cette suspension ou annulation, en fonction des conditions appliquées par les médias, ainsi que du montant du manque à gagner brut de W sur la commande (commission) ou de ses honoraires pour les heures effectivement prestées.

3.4 Lorsque la commande porte sur un service ayant la nature d'un abonnement avec une facturation mensuelle, chacune des parties pourra y mettre fin à tout moment, moyennant un préavis de deux mois notifié à l'autre partie par lettre recommandée.

4. Responsabilité

4.1 W déploiera ses meilleurs efforts pour communiquer au média chargé de la publication ou de la diffusion l'ensemble des instructions, indications et informations fournies par le client et pour veiller au respect de celles-ci par le média.

4.2 W ne pourra être tenu pour responsable des erreurs contenues dans les tarifs et informations techniques fournis par le client, par les médias ou par tout tiers, du défaut de qualité de l'impression ou de la diffusion des annonces du client, de leur inexactitude par rapport aux instructions du client ou encore du retard dans la publication ou la diffusion. W s'engage à faire part au média concerné des griefs du client et à réclamer au média, pour compte du client, une juste indemnisation des défauts, inexactitude ou retard invoqués par le client et qui apparaîtraient à W comme étant à première vue légitimes et fondés. Tous les frais afférant à une telle démarche ou réclamation, en ce compris les frais éventuels de conseil juridique et de justice de W seront immédiatement supportés par le client. En cas d'action en justice contre le média, le client assurera seul la direction du procès qui serait mené par W. Nonobstant toute réclamation auprès du média considéré comme responsable et toute action en justice de ce chef, le client sera tenu de payer les factures de W conformément à l'article 5, étant entendu que toute note de crédit éventuellement consentie par le média et tous dommages et intérêts éventuellement alloués par justice seront rétrocédés par W au client.

4.3 Le client est seul responsable du contenu du message publicitaire dont il sollicite la publication ou la diffusion. W ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable du refus des médias de publier, en tout ou en partie, les annonces du client. Le client garantit W contre toutes les conséquences de toute réclamation qui pourrait être faite et de toute action, introduite en justice ou non, par des tiers en raison de ce contenu ou de sa diffusion.

4.4 Par dérogation au Code civil, et sans préjudice des autres dispositions des présentes conditions générales, la responsabilité de W. est limitée au dommage réellement subi par le client et directement causé par le dol de W, ou par le dol des employés et agents d'exécution de W.

5. Prix

5.1 Les prix figurant sur les devis de W sont hors TVA et taxes. Ils sont calculés sur base des tarifs des médias et englobent la commission de W, après négociation avec le client. Par l'envoi de la commande conformément à l'article 3.1, le client manifeste son adhésion définitive avec le prix.

5.2 Les prix figurant sur les devis de W ont un caractère global, définitif et forfaitaire. Toutefois, toute modification à la seule hausse des tarifs des médias entraînera de plein droit une modification à la hausse des prix de W de manière proportionnelle, et ce même postérieurement à l'acceptation d'une commande.

6. Paiement

6.1 Toute facture est considérée comme irrévocablement acceptée par le client si elle ne fait pas l'objet d'une contestation écrite de sa part dans les 5 jours calendrier de sa réception, laquelle sera réputée avoir lieu deux jours ouvrables après l'émission de ladite facture.

6.2 Les factures de W sont payables à 30 jours date de facture. L'éventuelle acceptation d'une lettre de change ou d'éventuels délais de paiement expressément accordés par écrit par W n'entraîne ni dérogation ni novation par rapport aux présentes conditions.

6.3 Conformément à la loi du 2 août 2002 concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales, le non paiement d'une facture entraînera de plein droit, à partir du 30ème jour calendrier suivant l'échéance et sans mise en demeure, la débiton par le client d'un intérêt au taux directeur de la Banque centrale européenne majoré de sept points de pourcentage et arrondi au demi-point de pourcentage supérieur. En outre, une indemnité forfaitaire de 15 % du montant facturé par W, avec un minimum de 100 euros, sera due à titre de dédommagement raisonnable pour tous les frais administratifs de recouvrement ou de conseils encourus par suite du retard de paiement, sans préjudice des honoraires d'avocats, frais, dépens et indemnités de procédure pouvant être alloués par justice à W en cas de recouvrement ou procédure judiciaire.

6.4 En outre, en cas de retard ou défaut de paiement, W se réserve d'annuler tout avantage lié au respect strict des délais de paiement, ainsi que de suspendre ou de résilier toute (autre) commande ou prestation en cours ou à venir, par lettre recommandée adressée au client. Dans cette dernière hypothèse, le client restera tenu d'indemniser W conformément à l'article 3.3.

6.5 Si, dans le cadre d'une publicité effectuée pour le compte à la fois du client et de tiers, tels des sociétés liées ou des concessionnaires, agents, franchisés ou autres distributeurs, W. accepte de facturer tout ou partie de ses prestations directement à ces tiers, le client cautionne irrévocablement, de droit et sans autre formalité, de manière solidaire et indivisible, le paiement des dites factures au seul bénéfice de W.

6.6 En cas d'inexécution ou d'exécution tardive par le client d'une obligation résultant de la présente convention ou de tout autre lien de droit, contractuel ou non, entre parties, toutes les créances du client à l'égard de W. deviendront immédiatement exigibles, quels que soient leur origine, leur nature et le délai endéans lequel elles devaient être payées.

6.7 En cas de manquement tel que décrit au point 6.6 ci-dessus, les dettes et créances existant mutuellement entre parties, qu'elles résultent de la présente convention ou de tout autre lien de droit, contractuel ou non, feront l'objet d'une compensation dans les conditions et selon les modalités autorisées par l'article 14 de la loi du 15 décembre 2004 relative aux sûretés financières. La compensation sera notifiée au client par W., lequel pourra l'invoquer sans mise en demeure ni décision judiciaire préalables. La compensation pourra être invoquée par W. à tout moment, en ce compris lorsque le client se trouvera engagé dans une procédure collective d'insolvabilité ou dans une situation mettant ses créanciers en concours, et nonobstant toute saisie, mesure conservatoire ou voie d'exécution dont le client ferait l'objet. La compensation s'opérera également nonobstant toute cession des droits sur lesquels elle porte, en ce sens qu'aucune cession de créance faite par le client à un tiers ne sera opposable à W. sans son accord exprès, préalable et écrit.

7. Données personnelles et secrets d'affaire

Le client s'engage, dans l'hypothèse où il communiquerait à W des données constituant des secrets d'affaires dont la confidentialité doit être assurée, à attirer expressément et par écrit l'attention de W sur ce caractère confidentiel en précisant dans quelle mesure ces données peuvent ou ne peuvent pas être communiquées aux médias avec lesquels W est amené à contracter pour le compte du client.

8. Données provenant des activités internet

8.1 Le client accepte que W et ses sous-traitants recueillent et stockent des données anonymes provenant des utilisateurs actuels et futurs des campagnes internet ou digitales du client ("données d'utilisation").

8.2 Les données recueillies sur le site web du client ne serviront que pour les campagnes du client à moins que le client n'ait marqué, par écrit, son accord exprès pour qu'il en soit autrement. Le client veillera à ce que son site soit à tout moment conforme à la législation, et plus particulièrement aux dispositions relatives à la protection de la vie privée. W et ses sous-traitants pourront utiliser les données collectées sur les sites de tiers à des buts statistiques afin de dégager des tendances permettant l'optimisation des campagnes du client ainsi que de ses autres clients. De même, W et ses sous-traitants pourront mettre en place une base de données statistiques et anonyme afin de dégager des tendances, des analyses, des profils types de clients cibles, des stratégies de planning aussi bien pour le client que pour d'autres clients et cela sur une base permanente.

8.3. L'utilisation de données par W et ses sous-traitants ne permettra pas aux tiers d'identifier le client. En aucun cas, W et ses sous-traitants ne communiqueront de données confidentielles du client, sauf et dans la mesure où ces données sont indispensables aux sous-traitants pour assurer le bon déroulement de la campagne. W et ses sous-traitants veilleront scrupuleusement au respect de toutes les dispositions légales quant à l'utilisation des données.

9. Notifications

Toute notification entre parties pourra avoir lieu par email ou par téléfax aux adresses et numéros indiqués sur le contrat, le bon de commande ou l'acceptation du bon de commande concernés par la notification. Toutefois, les mises en demeure d'exécuter tout contrat, les notifications mettant en cause la responsabilité d'une partie, de même que l'annulation, la suspension ou la résiliation de tout contrat, commande ou prestation devront être faites par lettre recommandée adressée à la dernière adresse postale mentionnée sur le contrat, la commande, la prestation ou l'acceptation concernées.

10. Différends

Tout litige entre parties, à défaut de résolution amiable, sera exclusivement soumis aux tribunaux de Bruxelles, lesquels statueront en application du droit belge.

11. Divisibilité

La nullité ou l'inapplication éventuelle de l'une des clauses des présentes conditions générales n'entraînera pas la nullité ou l'inapplication des autres conditions ni, plus généralement, du contrat entre W et le client, la clause concernée étant simplement réputée non-écrite.